

05

Handwritten scribble

Handwritten mark

HOSPICE

SAINT-VINCENT DE PAUL

CRÈCHE

— POUR —

LES ENFANTS ABANDONNES



CHEMIN STE-FOY
QUEBEC

Notice sur l'œuvre adressée aux
âmes charitables.

1908

HOSPICE
SAINT-VINCENT DE PAUL

CRÈCHE

— POUR —

LES ENFANTS ABANDONNES



CHEMIN STÈ-FOY
QUEBEC

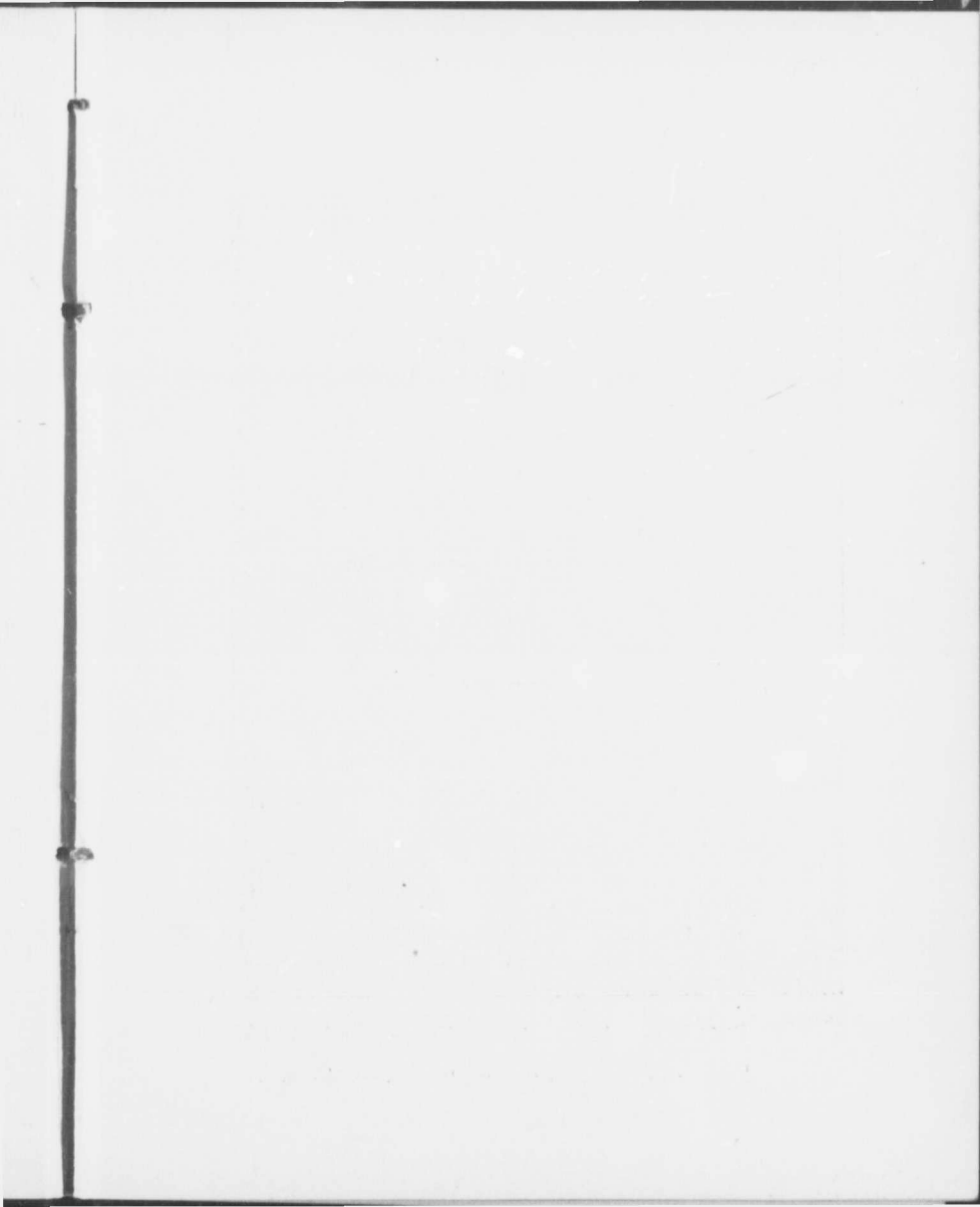
—
Notice sur l'œuvre adressée aux
âmes charitables.

~~~~~  
Permis d'imprimer et recommandé.

Archevêché de Québec, 24 nov. 1908.

† L.-N. ARCH. de Québec.

~~~~~





Pitié pour les petits malheureux !



NOTES.

Au mois de septembre de l'année 1901, l'Œuvre de la "Crèche", dite des "berceaux", était confiée, par l'autorité ecclésiastique, aux Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, (1) les Sœurs de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur se trouvant dans l'impossibilité de continuer à recueillir les enfants qui naissaient à l'Hospice de la Miséricorde (Maternité) (2).

On ouvrit à cet effet un local temporaire à Notre-Dame de Grâce, rue St-Amable, où l'on installa les premiers berceaux. Bientôt, on dut les transporter dans une maison plus vaste, et attendant à l'Hospice de la Miséricorde (rue Couillard), lequel hospice a pourvu jusqu'à ce jour aux dépenses de la "Crèche".

(1) La Révérende Mère Marie du Carmel, Supérieure Générale, fut Fondatrice de l'Œuvre.

(2) Maison dirigée par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec.

Le nombre croissant des enfants vient d'exiger un nouveau déplacement (juillet 1908) de cet hospice maintenant appelé St-Vincent de Paul, (1) nouvelle Maison, Chemin Ste-Foy, qu'on doit à la libéralité de Monsieur le Chevalier L.-A. Robitaille.

Bien qu'on reconnaisse et qu'on proclame le don de cet insigne bienfaiteur, il faut tout de même avouer que tout n'est pas fait pour le besoin matériel de ceux que le malheur de leur naissance nous confie. Les pages qui vont suivre réussiront peut-être à le prouver.

QUÉBEC, 24 décembre 1908.



(1) La "Crèche" appelée d'abord "Maison des Saints-Anges", puis "Hospice Bethléem" a reçu la nouvelle appellation "St-Vincent de Paul" en l'honneur de la Mère Marie de St-Vincent de Paul qui s'est consacrée à l'œuvre de cette "Crèche" jusqu'à sa mort arrivée le 27 novembre 1907.



L'Œuvre des "Crèches".

De toutes les misères qui sont le partage de l'humanité, celle des petits enfants abandonnés est, sans contredit, une des plus tristes et des plus dignes de compassion. C'est pour la soulager qu'on a créé les "Crèches", maisons de bienfaisance où le petit être inconscient, dont ne se soucie guère une mère coupable, trouve un toit pour abriter sa fragilité et son malheur. Grâce à ces institutions charitables, la pauvre petite créature dont on aurait peut-être essayé de se défaire ou d'abrèger la vie, peut vivre, et recevoir, avec les soins physiques les plus dévoués, le don précieux du baptême et les notions de vertu qui la porteront en route au sentier du bien.

II

On le voit, les "Crèches" sont d'une utilité incontestable, non seulement pour l'enfant qui y trouve un refuge, mais pour la société dont cette œuvre éminemment morale sauvegarde les intérêts et l'honneur. C'est pourquoi l'Église a toujours encouragé les "Crèches" de ses bénédictions. Fidèle aux principes du divin Maître, elle se montre à la fois pleine de tendresse pour le petit innocent qu'elle recueille, et de miséricorde pour les coupables qu'elle tient sous le voile d'une discrète charité.

III

Mais sait-on dans quelles conditions doivent être organisées les "Crèches" pour produire les résultats désirables ? Sait-on les soins hygiéniques et assidus que réclame l'être faible, souvent chétif, malade qu'on vient de déposer au berceau, les dépenses encourues pour prolonger l'existence de cent à cent trente bébés impuissants ? (1)

Qu'on nous permette de reproduire ici des statistiques qui jetteront quelque lumière sur ce sujet :

(1) Les efforts de la Faculté tendent à faire vivre 80% à 90% de ces enfants—résultat qui n'a pu être obtenu nulle part. Jusqu'à présent 50% à 60% a été le meilleur succès.

Hospice Saint-Vincent de Paul.

“ CRECHE ”

PERSONNEL : 9 SŒURS, 30 BONNES, 125 BÉBÉS.

Depuis la fondation de cette “Crèche”—le 2 septembre 1901—920 enfants ont été admis : 154 ont été placés dans des familles qui ont présenté de bons certificats ; 696 sont décédés.

Moyenne des naissances annuelles.....	120
“ “ décès annuels	70

Du 1er juillet 1905 au 1er juillet 1906 :

Naissances.....	144
Décès.....	108
Enfants placés.....	25

COMPTE-RENDU

RECETTES ET DEPENSES.

(Du 1er juillet 1905 au 1er juillet 1906).

RECETTES.

L'Œuvre des Dames Patronnesses	\$ 753 60
Collecte des Sœurs de l'Hospice de la Miséricorde.	100 00
Dons des "Noces d'or" de Mère M. de St-Vincent de Paul	307 15
Du gouvernement par l'entremise de M. G. Grenier, G. C. E.	200 00
Du Séminaire de Québec pour la Clinique.	25 00
Pension de quelques bébés.	413 00
Dons divers	86 81
	<hr/>
	\$1,885 56

DÉPENSES.

Lait	\$ 1,108 05
Aliments.	820 78
Prescriptions et remèdes.	133 00
Honoraires	143 50
Chauffage, éclairage, blanchissage.	634 91
Vestibulaire, mobilier, réparations.	455 61
	<hr/>
	\$3,295 85

Dépenses totales..... \$3,295 85

Recettes totales..... 1,885 56

Déficit..... \$1,410 29

Dettes actuelles: \$26,748.00

COMPTE RENDU

(Du 1er juillet 1906 au 1er juillet 1907).

RECETTES.

L'Œuvre des Dames Patronnesses.....	\$ 630 39
Collecte des SS. de la Miséricorde.....	421 87
Allocation du gouvernement.....	200 00
Pensions des bébés.....	618 00
Du Séminaire pour la Clinique.....	25 00
Dons.....	36 90
	<hr/>
	\$1,932 16

DÉPENSES.

Lait.....	\$1,171 95
Aliments.....	876 22
Prescriptions et remèdes.....	105 42
Honoraires.....	168 85
Chauffage.....	504 07
Eclairage.....	212 95
Blanchissage.....	179 15
Vestiaire, Mobilier.....	241 14
Réparations.....	148 19
	<hr/>
	\$3,607 94

Dépenses totales..... \$3,607 94
Recettes totales.... 1,932 16

Déficit.....\$1,675 78

COMPTE-RENDU

(Du 1er juillet 1907 au 1er juillet 1908).

RECETTES

L'Œuvre des Dames Patronnesses	\$ 47 75
Collecte des Sœurs	563 29
Bas de Noël	104 86
“ Euchre ” des Dames	160 00
Le Séminaire	25 00
Le gouvernement	200 00
Pensions	572 50
Quêtes	286 10
	<hr/>
	\$1,959 50

DÉPENSES.

Lait	\$1,299 07
Aliments	1,848 18
Prescriptions et remèdes	94 01
Honoraires	202 00
Chauffage	386 71
Eclairage	131 42
Blanchissage	171 95
Vestiaire, mobilier, réparations	448 91
	<hr/>
	\$4,582 25

Dépenses totales

Recettes totales

Déficit

IV

D'après ces données, il est facile de constater que les dépenses encourues pour le soutien de l'œuvre, dépassent considérablement les revenus.

A l'appui de ce qui vient d'être dit, voici un extrait d'un rapport de M. le Docteur F. R. Fortier, Professeur à l'Université Laval et Médecin du service des enfants à la "Crèche" de la Maternité :

" Au nombre des asiles d'enfants illégitimes secourus par les dons et les aumônes de personnes charitables, se trouve l'Hospice St-Vincent de Paul (CRÈCHE) situé sur le Chemin Ste-Foy, près de Québec. On y reçoit tous les ans un grand nombre de nouveaux-nés. La nourriture, l'habillement et les soins physiques de tous ces petits êtres demandent beaucoup d'argent. Et pour faire face à ces dépenses, l'Hospice n'a d'autre revenu que l'Œuvre de la "Goutte de Lait" instituée par des Dames charitables de Québec, et tout-à-fait insuffisante pour payer les comptes des fournisseurs. Malgré la pénurie des ressources pécuniaires, la "Crèche" est tenue conformément à toutes les données médicales modernes. La mortalité serait peut-être moins élevée si l'argent était moins rare ?... "

N'est-il pas raisonnable alors que les Sœurs à qui incombe l'obligation de travailler à cette œuvre pénible aillent frapper à la porte du riche pour en obtenir une aumône ?

Après avoir étudié la question à tous ses points de vue, un autre médecin de renom a dit avec beaucoup de vérité : “ Cette œuvre est la plus ingrate qu’on puisse entreprendre ; toutefois, elle est bonne pour des religieuses qui ne travaillent pas pour la gloire, mais uniquement pour faire le bien.”

N'est-ce pas, en effet, selon les intentions du Sauveur de recueillir ces pauvres petites créatures humaines privées de toit, de pain et surtout d'amour maternel ?

V

Aujourd'hui, nous nous adressons tout spécialement aux cœurs qu'un sentiment de chrétienne compassion anime, et qu'une généreuse sympathie incline vers le malheur.

O mères qui veillez avec une si tendre sollicitude sur le petit enfant que vous bercez, mieux que toute autre, vous savez de quel courage, de quel esprit de renoncement il faut être animé, pour se dévouer aux soins des enfants délaissés. Se pencher nuit et jour sur leur berceau, entendre leurs vagissements, calmer leurs douleurs, apaiser leurs cris, sécher leurs larmes : voilà une œuvre méritoire à laquelle chacun, selon ses ressources, devrait être heureux de coopérer, car

Jésus-Christ a dit : “ Ce que vous ferez aux moindres de ces petits, c'est à moi-même que vous le ferez.”
“ Puis : “ J'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais sans vêtements, et vous m'avez vêtu : Venez les bénis de mon Père ; prenez possession du royaume qui vous à été préparé dès l'origine du monde.” (1)

Voici les moyens pratiques et les avantages spirituels offerts aux âmes charitables qui veulent secourir les “ tout-petits ” :

UN DON DE \$100.00—(UN BERCEAU).

1e—Une grand'messe annuelle (au mois de janvier) pour les bienfaiteurs vivants ;

2e—Un service annuel (au mois de novembre) pour les bienfaiteurs défunts ;

3e—Chaque mois, une messe basse aux intentions de tous les bienfaiteurs ;

4e—Annuellement 600 messes entendues, 600 communions, 1000 chapelets.

UN DON DE \$50.00.

1e—Une grand'messe par an, pour les vivants ;

2e—Une messe basse chaque mois, pour les vivants et les défunts ;

(1) Matth. xxv, 34-40.

3e—Une intention dans 300 messes entendues, 300 communions et 300 chapelets.

UN DON DE \$25.00.

1e—Une messe basse tous les mois ;

2e—Une intention dans 300 messes, 300 communions et 1,000 chapelets.

UN DON DE \$10.00.

1e—5 messes basses par an ;

2e—Une intention dans 100 messes entendues, 100 communions et 100 chapelets.

UN DON DE \$5.00.

1e—2 messes basses par an ;

2e—50 messes entendues, 50 communions, 50 chapelets.

ASSOCIATION DES DAMES PATRONNESSES OU
CONTRIBUTION DE \$1.20 PAR ANNÉE.

1e—Participation dans les prières et les bonnes œuvres du Bon-Pasteur ;

2e—Chaque année une grand'messe pour les bienfaiteurs vivants de l'œuvre ;

3e—Chaque année une messe chantée pour les bienfaiteurs défunts.

N. B.—Les bienfaiteurs, à partir du jour de leur inscription dans le registre, jouiront de tous les avantages énoncés pendant cinquante années au bout desquelles, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque de Québec, et avec une absolue dépendance de son autorité, se renouvelleront les promesses ou se feront d'autres engagements. Toutes

ces messes pourront être dites dans n'importe quel sanctuaire, au choix des directrices de l'Œuvre.

Inutile de rappeler à ceux qui vivent de foi et de piété, les nombreuses grâces attachées à l'aumône, et les bénédictions qui sont le partage des familles charitables.

VI

On refuse quelquefois de faire l'aumône en faveur des enfants délaissés, précisément à cause de leur origine, ou sous prétexte que les "Crèches" encouragent le vice. Hélas ! qu'on prenne la peine de considérer à quelle époque l'avilissement et l'immoralité ont eu plus libre cours au pays, si c'est avant ou après l'établissement des "Crèches" et des "Maternités" ! Que seraient devenues les pécheresses déshonorées, les rebuts de la Société, si les différents hospices, comme ceux tenus par les Sœurs du Bon-Pasteur, n'avaient miséricordieusement ouvert leurs portes à quiconque vient y frapper (1), et à ces petits êtres, pourtant créatures du Bon Dieu, qui eussent été enregistrés sur la liste des infanticides ?

C'est un principe de foi reconnu que ces enfants auxquels la vie n'offre pourtant qu'une triste perspec-

(1) Il n'y a pas de distinction de croyance, ni d'exigence absolue pour conditions pécuniaires. L'Hospice de la Miséricorde où les mères séjournent au moins quatre mois, est ouvert à toute infortunée dans le besoin.

tive, ont non-seulement la liberté de vivre, mais qu'on a le devoir de tâcher qu'ils vivent pour laisser s'accomplir les secrets desseins de Dieu sur eux. On s'applique donc dans les "Crèches" à donner aux enfants tout le confort et tout le soin possible. Mais les établissements du pays ne sont pas à comparer avec ceux des grandes cités du monde, New-York, par exemple, où l'argent abonde, où les souscriptions sont nombreuses, où le gouvernement paye jusqu'à \$11.00 à \$12.00 par mois pour chaque enfant sous les soins des religieuses. On a bien compris dans ces centres, en minorité catholique, la nécessité de pourvoir aux besoins des tout petits enfants et des asiles qui les reçoivent. D'ailleurs, on en a vu plusieurs ainsi protégés qui ont grandi dans l'amour du devoir et sont devenus citoyens irréprochables.

C'est à tort qu'on énonce parmi le peuple cet autre préjugé : "Les "Crèches" sont tenues sur un pied de luxe". Dans nos maisons religieuses, l'ordre, la propreté, l'économie sont de mise, mais, qu'on en soit convaincu, le luxe est absolument interdit. Peut-on se formaliser de voir porter à tel bébé une robe un peu plus éclatante qu'une dame charitable a confectionnée, ou un bonnet de dentelle offert par une

patronnesse ? A l'Hospice, la charité est assez délicate pour fournir aux pauvres enfants un oreiller moëlleux, un chaud vêtement, nne nourriture saine, mais de la vanité, on n'en a cure ! La plus légitime fierté est celle de faire du bien à des malheureux dont on ne voit que l'âme à sauver et tout l'être à protéger.

Le monde qui ne rêve que jouissance et amusements peut-il encore reprocher aux petits orphelins la fête qu'on leur fait à l'époque de Noël ? N'en fait-on pas aux pauvres et aux vieillards des hôpitaux ? Pauvres petits ! Ils ne se glorifieront jamais de ces tendresses d'un jour prodiguées autour de leurs berceaux ; jamais ces fêtes de charité ne leur feront oublier le malheur de leur vie brisée. . . . Jamais non plus ces bonheurs seront assez puissants pour compenser la douleur qu'ils ont de ne pouvoir prononcer les noms si doux de père et mère. . . .

VII

Enfants, qui vivez heureux au foyer paternel, sous la garde de vos tendres mamans, ayez pitié vous aussi des petits délaissés !. . . .

Quand un mendiant va frapper à votre porte, vous devenez émus, et c'est avec joie que vous allez dépo-

ser en sa main l'aumône qu'on vous a donnée pour lui. L'enfant de la "Crèche" est trop faible pour aller vers vous, mais il vous tend ses petites mains : venez vers lui !

En l'honneur de l'Enfant Jésus, qui souffrit lui aussi de faim et de froid dans sa "Crèche", on vous demande de sacrifier CINQ SOUS PAR ANNÉE pour le soulagement des orphelins ; ceux-ci dès qu'ils pourront joindre leurs mains et parler à Dieu, prieront pour leurs jeunes bienfaiteurs, demandant la conservation de leur innocence et la prolongation de leurs jours heureux.

A l'Hospice St-Vincent de Paul, on chantera une GRAND'MESSE ANNUELLE, dans l'octave de Noël, pour tous les enfants qui, en donnant CINQ SOUS, auront leur nom inscrit dans un cœur en vermeil suspendu au cou de l'Enfant Jésus. Préparez votre obole au petit orphelin, et envoyez-la avec votre nom à l'adresse suivante :

HOSPICE SAINT-VINCENT DE PAUL (Crèche),
Ville Montcalm,
QUEBEC.

C'est là qu'on recevra toute aumône, quelle qu'elle soit, et qu'on conservera avec reconnaissance le nom et la mémoire des donateurs.

